



**PRÉFÈTE  
DE LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Sous-Préfecture de Compiègne Compte rendu de réunion			
Thème	Date	Lieu	Rédacteur
CSS Gurdebeke	13 juin 2023	Sous-préfecture de Compiègne	M. Jean Maupas Mme Christelle Declochez
Organisateur			Participants
M. Jean-Paul VICAT Sous-Préfet de l'arrondissement de Compiègne		La CSS est présidée par Monsieur le Sous-Préfet de Compiègne. Tous les collèges sont représentés : administrations de l'État, élus des collectivités territoriales, associations de protection de l'Environnement, exploitants de l'Installation classée, salariés de l'Installation classée. (Voir feuille de présence).	
Déclarations liminaires		M. le Sous-Préfet rappelle l'ordre du jour de la commission et précise qu'un temps d'échanges est prévu à l'issue des présentations des deux exploitants et de la DREAL.	
Société <u>GL Organosol</u>			
Présentation de la CSS			Le tonnage des boues réceptionnées par la société GL Organosol pour l'année 2022 est en baisse. Cette baisse est liée au fait que l'entreprise a fonctionné au ralenti le temps d'effectuer des travaux sur son bâtiment de production. (cf présentation en annexe). En réponse à la question de M. Guillemin concernant les microplastiques et une nouvelle réglementation en préparation, M. Lefebvre (GL Organosol) indique qu'il n'a pas d'autres informations à ce jour.

Les services de la DREAL ajoutent qu'une inspection a été réalisée en 2023 suite à un dépôt de plainte. Mme Marseille précise qu'à l'issue de cette visite, un arrêté de mise en demeure en date du 9 mai 2023 a été notifié à l'exploitant (arrêté en pièce jointe).

**Un point de situation sera fait au mois de novembre à la prochaine commission de suivi de site.**

Le maire de Tracy-le-Val demande que les arrêtés préfectoraux concernant les sites couverts par cette CSS soient communiqués à l'ensemble des communes membres et non à la seule mairie de Moulin-sous-Touvent.

Ces arrêtés étant publics, la DREAL informera également à l'avenir les communes riveraines du site (Carlepont, Nampcel, Tracy-le-Mont et Tracy-le-Val).

#### **Société Gurdebeke**

L'exploitant présente son rapport d'activité (en pièce jointe).

Des caméras thermiques ont été installées au niveau des quais de déchargement pour suivre un début d'incendie éventuel.

M. Maupas demande si l'entreprise subit toujours des intrusions et des vols. M. Gurdebeke indique que malgré les rondes de la gendarmerie, les vols sont toujours fréquents.

M. Binet (Planète verte) indique qu'il n'y a pas d'inquiétude concernant le suivi de la nappe et la gestion des bassins.

M. Guillemin s'interroge sur le taux élevé de manganèse. M. Binet explique que cela est dû au contexte chimique de la roche présente à l'emplacement du piézomètre considéré, les données relevées étant différentes sur les autres piézomètres entourant le site.

#### **S'agissant de la question du référent « odeurs »**

- L'arrêté préfectoral en vigueur stipule que les rondes doivent être effectuées 2 fois par semaine.
- Les élus souhaitent qu'un représentant de chaque commune soit présent aux rondes organisées, pour des raisons de connaissance des lieux et de compétence sur le seul territoire communal.
- M. Gurdebeke indique que les rondes sont organisées à 6 heures du matin, heure à laquelle les odeurs sont les plus ressenties et à laquelle son employé est disponible.

	<p>- Les élus demandent que les rondes soient effectuées plus tard et à des horaires différents.</p> <p><b>Après discussion, M. Gurdebeke indique au sous-préfet qu'il reprendra contact avec lui pour communiquer sa proposition.</b></p> <p>Les services de la DREAL effectuent une inspection dans les prochains jours. Le rapport sera présenté à la prochaine CSS.</p>
<b>Conclusion</b>	<p>L'ordre du jour étant épuisé, le sous-préfet remercie l'ensemble des participants et fixe la <b>prochaine réunion au mardi 21 novembre 2023 à 14 h 30.</b></p>

Le sous-préfet,  
  
Jean-Paul VICAT